

**PLAN DE COURS**

(PLAN INDICATIF : LE PLAN PEUT ETRE MODIFIE EN COURS DE SEMESTRE. CERTAINS POINTS PEUVENT ETRE  
DELAISSES, D'AUTRES AJOUTES)

**LIVRE I. LES CONFLITS DE JURIDICTIONS**

**TITRE I. LA COMPÉTENCE JUDICIAIRE INTERNATIONALE**

**CH. I. COMPÉTENCE DE DROIT COMMUN**

**S.I. PRINCIPE**

**S.II. DIFFICULTÉS DE MISE EN OEUVRE DU PRINCIPE**

**I. SUCCESSIONS**

**II. LITISPENDANCE**

**III CONNEXITE**

**IV. CLAUSES DEROGATOIRES A LA COMPETENCE DES TRIBUNAUX FRANÇAIS**

**A. Clauses attributives de compétence**

**B. Clauses compromissoires et compromis**

**V. L'INCOMPETENCE**

**CH. II. COMPÉTENCE FONDÉE SUR LA NATIONALITÉ**

**S. I. CONDITIONS D'APPLICATION**

**I. QUANT À L'OBJET DU LITIGE**

**II. QUANT AUX PERSONNES CONCERNÉES**

**S.II. PORTÉE DE CETTE COMPÉTENCE**

**I. MISE EN OEUVRE DES ARTICLES 14 ET 15**

**A. Défaut d'ordre public : Initiative des privilégiés**

**B. Caractère subsidiaire**

**C. Compétence non exclusive**

**D. Renonciation des privilégiés**

## II. MISE EN OEUVRE LIMITÉE PAR DES CONVENTIONS INTERNATIONALES

### CH.III.COMPETENCE RESULTANT DE CONVENTIONS INTERNATIONALES

#### S.I. RÈGLES GÉNÉRALES DE COMPÉTENCE

##### I. COMPETENCE NON FONDEE SUR LA VOLONTE DES PARTIES

###### A. Compétence générale

###### B. Compétences particulières

1. Règles de compétence spécifique
  - a) Compétence fondée sur l'objet du litige
  - b. Compétence et procédure fondées sur une bonne administration de la justice
2. Règles de compétence protectrices
  - a) Compétence en matière d'assurances
  - b) Compétence en matière de contrats conclus par les consommateurs
  - c) Compétence en matière de contrats individuels de travail
3. Règles de compétence exclusive

##### II. COMPÉTENCE RÉSULTANT DE LA VOLONTÉ DES PARTIES

###### A. Règles générales

1. Acceptation expresse
2. Acceptation tacite

###### B. Règles particulières

1. Clauses en matière d'assurances
2. Contrats conclus par les consommateurs
3. Contrats individuels de travail

###### C. Portée des clauses

##### III. VÉRIFICATION DE LA COMPÉTENCE ET DE LA RECEVABILITÉ

#### SII. RÈGLES SPÉCIALES DE COMPÉTENCE

##### I. DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

###### A. Divorce, séparation de corps et annulation

1. Compétence générale
  - a) Critères de compétence
  - b) Portée de la compétence
2. Compétences résiduelles

###### B. Responsabilité parentale

1. Compétence générale
2. Compétence en matière d'enlèvement d'enfant
  - a) Principes
  - b) Prorogation de compétence
  - c) Cas particuliers et exception
  - d) Règles de procédure

###### C. Dispositions communes

1. Saisine de juridiction
2. Vérification de la compétence
3. Vérification de la recevabilité
4. Litispendance et actions dépendantes
5. Mesures provisoires et conservatoires

## II. PENSIONS ALIMENTAIRES

### A. Règles générales de compétence

### B. Prorogation de compétence

1. Prorogation expresse
2. Prorogation tacite

### C. Autres règles de compétence

1. Compétence subsidiaire
2. Forum necessitatis

### D. Prolongation de compétence

### E. Compétence en matière de mesures provisoires et conservatoires

### F. Aspects de procédure

1. Précisions relatives à la saisine de juridiction
2. Vérifications
3. Litispendance
4. Connexité

## III. CONVENTION DE LA HAYE DU 19 OCTOBRE 1996 CONCERNANT...LA RECONNAISSANCE, L'EXECUTION ET LA COOPERATION EN MATIERE DE RESPONSABILITE PARENTALE ET DE MESURES DE PROTECTION DES ENFANTS

### A. Champ d'application

### B. Détermination de la compétence

1. La résidence habituelle de l'enfant
2. Autres éléments de compétence
  - a) L'enfant réfugié ou internationalement déplacé
  - b) L'enfant illicitement déplacé
  - c) L'intérêt supérieur de l'enfant
  - d) La Compétence accessoire à une demande en divorce
  - e) La Compétence fondée sur l'urgence
  - f) La compétence fondée sur la caractère provisoire des mesures
  - g) La litispendance

## IV. DROIT DES PROCÉDURES D'INSOLVABILITÉ

### A. Champ d'application

### B. Détermination de la compétence

1. Compétences principale et secondaire
2. Portée de la procédure

## TITRE II. L'EFFET INTERNATIONAL DES JUGEMENTS ÉTRANGERS

### CH.I. DROIT COMMUN

#### S.I. EFFETS DÉPENDANTS DE L'EXEQUATUR

##### I. LES ACTES SUSCEPTIBLES D'EXEQUATUR

###### A. Jugements étrangers

###### B. Actes étrangers et sentences arbitrales étrangères

##### II. LES CONDITIONS DE L'EXEQUATUR

###### A. Compétence du juge étranger

- 1) La compétence internationale
- 2) Compétence interne

###### B. Compétence de la loi appliquée

###### C. Le respect de l'ordre public

## D. L'absence de la fraude à la loi

### III. PROCÉDURE ET EFFETS DE L'EXEQUATUR

#### S.II. EFFETS INDÉPENDANTS DE L'EXEQUATUR

##### I. EFFETS GÉNÉRAUX

##### II. EFFETS PROPRES À CERTAINS JUGEMENTS

## CH. II. DROIT CONVENTIONNEL

### S.I. SOLUTIONS GÉNÉRALES

#### I. RECONNAISSANCE DES DÉCISIONS

##### A. Principe de reconnaissance automatique

1. Portée du principe
2. Contestations

##### B. Exceptions

1. Exceptions fondées sur l'ordre public
2. Exceptions fondées sur la chose jugée
3. Exceptions fondées sur la compétence
  - a) domaine
  - b) Portée

#### II. EXÉCUTION DES DÉCISIONS

##### A. Demande de déclaration constatant la force exécutoire

1. Présentation de la requête
2. Documents nécessaires à la présentation de la requête

##### B. Résultat de la demande

1. Décision
2. Recours
3. Mesures conservatoires

## SECTION II. SOLUTIONS PARTICULIÈRES

### I. LE REGLEMENT CE N° 2201/2003 EN MATIÈRE FAMILIALE

#### A. Reconnaissance

1. Principe
  - a) Décisions de justice
  - b) Actes
  - c) Demande de reconnaissance
2. Exceptions
  - a) Divorce, séparation de corps et annulation du mariage
  - b) Responsabilité parentale

#### B. Force exécutoire

1. Responsabilité parentale
  - a) Compétence
  - b) Procédure
  - c) Documents à produire
2. Décisions relatives au droit de visite et ordonnant le retour de l'enfant
  - a) Le principe
  - b) Le certificat
  - c) Les documents à produire

### 3. Les actes authentiques et accords

#### II. LA CONVENTION DE LA HAYE DU 19 OCTOBRE 1996 CONCERNANT LA COMPETENCE, LA LOI APPLICABLE, LA RECONNAISSANCE, L'EXECUTION ET LA COOPERATION EN MATIERE DE RESPONSABILITE PARENTALE ET DE MESURES DE PROTECTION DES ENFANTS

##### **A. Champ d'application**

##### **B. Reconnaissance et exécution**

1. Reconnaissance
2. Caractère exécutoire

#### III. REGLEMENT CE N° 4/ 2009 DU CONSEIL DU 18 DECEMBRE 2008 RELATIF A LA COMPETENCE, LA LOI APPLICABLE, LA RECONNAISSANCE ET L'EXECUTION DES DECISIONS ET LA COOPERATION EN MATIÈRE D'OBLIGATIONS ALIMENTAIRES

##### **A. Champ d'application**

##### **B. Décisions rendues dans un Etat membre lié par le protocole de la Haye de 2007**

##### **C. Décisions rendues dans un Etat membre non lié par le protocole de la Haye de 2007**

1. Reconnaissance
2. Caractère exécutoire

#### IV. EN MATIÈRE DE PROCÉDURES COLLECTIVES

##### **A. Reconnaissance de la procédure d'insolvabilité**

1. Principe de reconnaissance automatique
2. Effets de la reconnaissance
  - a) Effets généraux de la décision
  - b) Effets relatifs au syndic
  - c) Mesures de publicité

##### **B. Reconnaissance et caractère exécutoire d'autres décisions**

### S.III. CRÉANCES INCONTESTÉES, INJONCTIONS DE PAYER ET REGLEMENT DE PETITS LITIGES

#### I. CREATION D'UN TITRE EXECUTOIRE EUROPEEN POUR LES CREANCES INCONTESTEES

##### **A. Le titre**

- 1) Conditions
- 2) Définition de la créance incontestée
- 3) La demande

##### **B. Les normes procédurales minimales**

- 1) Significations ou notifications
- 2) Information du débiteur de la créance
- 3) Exceptions
- 4) Réexamen

##### **C. Exécution**

#### II. PROCEDURE D'INJONCTION DE PAYER EUROPEENNE

##### **A. Champ d'application**

- 1) Matières concernées
- 2) Matières exclues

##### **B. Demande d'injonction de payer**

- 1) Présentation de la demande
- 2) Juridiction compétente
- 3) Sort de la demande

##### **C. Le recours contre la décision**

- 1) Signification ou notification
- 2) Opposition du débiteur
- 3) Effets de l'opposition

- D. La force exécutoire de l'injonction de payer européenne**
- E. Assistance et frais de justice**

### III. LA PROCEDURE DE REGLEMENT DES PETITS LITIGES

#### A. L'obtention de la décision

- 1) Saisine de la juridiction
  - a) Le formulaire
  - b) La juridiction compétente
  - c) Règles de procédure
- 2) Déroulement de la procédure
  - a) Phase préliminaire
  - b) Rejet de la demande
  - c) Transmission de la demande au défendeur
  - d) Réponse du défendeur
  - e) Transmission de la réponse au demandeur
  - f) Examen du montant de la demande
  - g) Réponse à une demande reconventionnelle
  - h) Dépassement du seuil de compétence
  - i) Langue de la procédure
  - j) Renseignements et preuves complémentaires
  - k) Sur les délais...
- 3) Conclusion de la procédure
  - a) L'audience éventuelle
  - b) La décision
  - d) Accord amiable
  - e) Frais
  - f) Recours

#### B. La reconnaissance et l'exécution de la décision

## S.IV. SIGNIFICATION ET NOTIFICATION DES ACTES JUDICIAIRES ET EXTRAJUDICIAIRES DANS L'UNION EUROPEENNE

### I. CHAMP D'APPLICATION

#### A. Matériel

#### B. Dans le temps

#### C. Relations avec d'autres instruments

### II. LES ENTITES CONCERNEES

#### A. Entités d'origine

#### B. Entités centrales

### III. NOTIFICATIONS ET SIGNIFICATIONS

#### A. Transmission des actes

1. Demande de l'entité d'origine
  - a) Formalités de transmission
  - b) Traduction de l'acte
2. Réponse de l'autorité requise

#### B. Notification ou signification des actes.

1. Notification ou signification ordinaires
  - a) Démarches de l'entité requise
  - b) Refus
  - c) Date de notification ou signification
  - d) Formalités postérieures à la notification
2. Autres moyens de transmission et de signification

- a) Par voie consulaire
- b) Par voie postale
- c) Par notification directe

#### IV. ABSENCE DE COMPARUTION DU DEFENDEUR

A. Avant jugement

B. Après jugement

## LIVRE II. REGLES SPECIALES DES CONFLITS DE LOIS

### TITRE I. DROIT DES OBLIGATIONS

#### CHAPITRE I. LES ACTES JURIDIQUES

##### SECTION I. LA FORME

I. "Locus regit actum" :une règle facultative

A. Principe

B. Tempéraments

1. Le droit commun

2. Le droit conventionnel

II. "Locus regit actum" :une règle générale

A. Une règle applicable à toutes sortes d'actes

B. Une règle applicable à toutes sortes de formes

1. Formes exigées pour la validité des actes

2. Formes exigées pour la preuve des actes

a) Charge de la preuve

b) Modes de preuve

3. Formes exigées pour la publicité des actes

##### S.II. LE FOND

I. Détermination de la loi applicable

A. Droit commun

1. Choix des parties

a) choix explicite

b) choix implicite

2. Absence de choix

B. Droit conventionnel

1. La convention de Rome sur la loi applicable aux obligations contractuelles
  - a) Domaine d'application
  - b) Contenu
2. La convention de la Haye sur la loi applicable aux ventes à caractère international d'objets mobiliers corporels
  - a) Domaine
  - b) Contenu
3. La convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises
  - a) Domaine
  - b) Contenu
- II. Domaine de la loi applicable
  - A. Formation
  - B. Effets
    1. Obligations des parties
    2. Exécution des obligations
    3. Exceptions
      - a) Modalités d'exécution
      - b) Paiement de sommes d'argent

## **CHAPITRE II. LES FAITS JURIDIQUES**

### SECTION I. LE DROIT COMMUN

- I. Détermination de la loi applicable
- II. Domaine de la loi applicable

#### S.II. Droit conventionnel

- I. Convention sur la loi relative aux accidents de la circulation routière
  - A. Champ d'application
    1. Domaine d'application
    2. Contenu de la Convention
  - B. Désignation de la loi applicable
    1. Principe
    2. Exceptions
  - C. Domaine de la loi applicable
    1. Conditions de la responsabilité



- 2. Mise en oeuvre de la responsabilité.
- II. Responsabilité du fait des produits défectueux
  - A. Champ d'application
  - B. Détermination de la loi applicable
    - 1. Principe
    - 2. Exceptions
  - C. Domaine d'application

## **TITRE II. DROIT DE LA FAMILLE**

### **CH. I. DROIT EXTRAPATRIMONIAL**

### **CH.III. DROIT PATRIMONIAL**

#### **SECTION I. REGIMES MATRIMONIAUX**

- I. Champ d'application
- II. Détermination de la loi applicable
  - A. Choix des époux
    - 1. Choix initial
    - 2. Changement de choix
  - B. Absence de choix
    - 1. Loi initialement applicable
    - 2. Changement automatique de la loi applicable
  - C. Domaine de la loi applicable

#### **SECTION II. SUCCESSIONS**

- I. Loi applicable
- II. Domaine de la loi successorale

#### **SECTION III. LIBERALITES**

A. Testaments

1. Règles de forme

2. Règles de fond

B. Donations

1. Entre époux

2. Autres donations